

Commune de Châtenay-Malabry

PRECARITE et MAL-LOGEMENT

Edition 2026

Sommaire

1. Quelques données de cadrage
2. Le Marché immobilier
3. Qui sont les précaires de la commune et où logent-ils ?
4. Le mal-logement
5. Les obligations légales ou sociales des communes
6. Les difficultés d'accès aux soins
7. La problématique scolaire
8. Pour en savoir plus ([Guide de lecture de la fiche à télécharger](#))

1. Quelques données de cadrage

➤ 35 490 habitants en 2022

▪ Evolution démographique

Population Commune de Châtenay-Malabry			Variation annuelle					
			Châtenay-Malabry		Hauts-de-Seine		Île-de-France	
1999	2015	2022	2015/1999	2022/2015	2015/1999	2022/2015	2015/1999	2022/2015
30 556	33 330	35 490	0,54 %	0,90 %	0,72%	0,18%	0,62%	0,39%

Source : Insee-Recensements

▪ Composition des ménages

Ménages selon leur composition	1999	En %	2022	En %	Evolution 2022/1999	Hauts-de-Seine 2022 En %	Île-de-France 2022 En %
Ménages d'une personne	3 912	33,0 %	5 076	34,0 %	29,8 %	41,5%	39,2%
Autres ménages sans famille	260	2,2 %	278	1,9 %	6,9 %	2,2%	2,3%
Couple sans enfants	2 636	22,2 %	3 334	22,3 %	26,5 %	19,2%	20,0%
Couple avec enfants	3 788	31,9 %	4 382	29,3 %	15,7 %	26,2%	26,9%
Familles monoparentales	1 252	10,6 %	1 881	12,6 %	50,2 %	10,9%	11,7%
Ensemble	11 861	100,0%	14 951	100,0%	26,1 %	100,0%	100,0%

Source : Insee-Recensements

■ Composition sociale

Ménages selon la SSP ¹ de la personne de référence (2022)	Ensemble des ménages		Dont ménages arrivés depuis – 4 ans		Hauts-de-Seine		Île-de-France	
					Ensemble %	Arrivés < 4 ans	Ensemble %	Arrivés < 4 ans
1 : Agriculteurs exploitants et 2 : Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	505	3%	168	3,4%	4.1%	4%	4.3%	4%
3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 618	31%	2 068	41,5%	34.2%	45%	24.6%	32%
4 : Professions intermédiaires	2 743	18%	1 083	21,7%	16.3%	19%	17.4%	21%
5 : Employés et 6 : Ouvriers	3 458	23%	1 128	22,6%	20.1%	20%	26.5%	29%
7 : Retraités et 8 : Autres personnes sans activité professionnelle	3 627	24%	542	10,9%	25.2%	12%	27.3%	15%
Ensemble	14 951	100%	4 988	100%	100.0%	100%	100.0%	100%
Part ménages arrivés < 4 ans dans l'ensemble des ménages			33%			36%		35%

Source Insee - Recensements de population 2022

➤ Taux de pauvreté en 2021

Commune de Châtenay-Malabry	Vallée Sud Grand Paris	Hauts-de-Seine	Île-de-France
12%	11%	12%	16%

Source Insee : Filosofi 2021

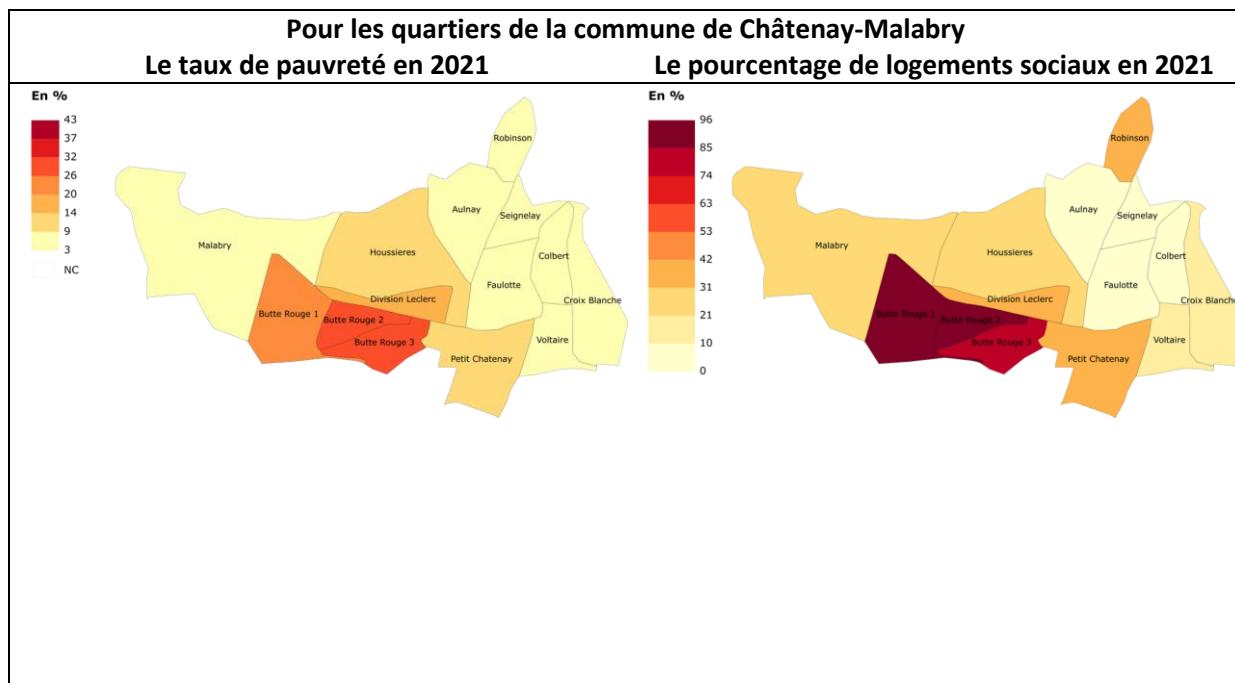
NB : Depuis 2021, l'INSEE ne publie plus le taux de pauvreté. Le nombre d'allocataires CAF à bas-revenus offre une approximation possible de l'évolution récente de la pauvreté dans la commune. Plafond CAF des bas revenus et seuil de pauvreté INSEE sont proches. Le nombre de bas-revenus CAF est sans doute inférieur à celui des ménages pauvres de l'INSEE, en raison notamment du non-recours.

Evolution du nombre d'allocataire à bas-revenus					
Commune de Châtenay-Malabry	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'allocataires sous le seuil de bas-revenus	1 850	1 917	1 737	1 740	1 791
Population couverte	4 051	4 347	3 951	4 109	4 109

Source : CAF

¹ Statu Socioprofessionnel

- Le taux de pauvreté par quartier



Source : Insee

- La structure du parc de logement.

	Parc de logement				Statut d'occupation des résidences principales ²		
	Logements	Dont résidences principales	Dont résidences secondaires et occasionnels	Dont logements vacants	Dont propriétaires occupants	Dont locataires du parc privé	Dont locataires HLM louée vide
1999	12 776	11 861	191	724	3 690	1 969	5 823
2022	16 372	15 104	232	1 036	6 613	3 130	5 066
<i>Evolution 1999-2022</i>	28,1 %	27,3 %	21,5 %	43,1 %	79,2 %	59,0 %	-13,0 %
Structure	Logements	Dont résidences principales	Dont résidences secondaires	Dont logt. vacants	Propriétaires occupants	Locataires du parc privé	Locataires HLM
1999	100 %	100 %	2 %	6 %	31 %	17 %	49 %
2022	100%	100 %	2 %	7 %	44 %	21 %	34 %

Source : Recensements de population INSEE

La définition INSEE est différente de celle de la loi SRU : le parc HLM est identifié sur les déclarations des occupants, pas de prise en compte des logements vacants, du parc privé social (ANAH) et de certains types d'hébergement.

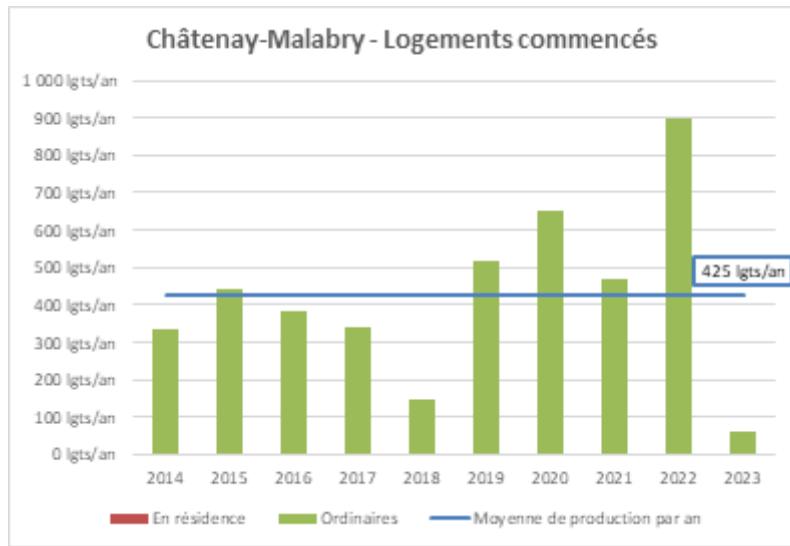
Exemple dans la commune de Châtenay-Malabry en 2022, l'Insee indique 5 066 logements (34 % des résidences principales), le décompte SRU est de 6 505 logements (44,8 % des résidences principales). Cela étant, la tendance générale d'évolution du parc reste valable.

Attention ! Le statut d'occupation ne concerne que les résidences principales et non tout le parc de logements. Les résidences principales occupées gratuitement ne sont pas reprises dans le tableau, d'où un total des 3 statuts légèrement inférieur au nombre total de résidences principales de la partie gauche.

² Il faut rajouter les logements occupés gratuitement pour retrouver le total des résidences principales

2. Le Marché immobilier

➤ La construction neuve



Source : Sitadel

Nombre moyen de logements commencés

2014- 2023

- Dans la collectivité : 425 logt/an
- Dans le territoire de Vallée Sud Grand Paris : 2 808 logt/an.

Objectif SRHH pour le territoire de Vallée Sud Grand Paris : 2 500 logt/an

➤ Marché locatif privé

Indicateur de loyer en m² dans le parc locatif privé

Nouveau bail pour un logement de 52 m² (Charges comprises)

	2018	2024	Variation 2024/2018
Commune de Châtenay-Malabry	19,6 €/m ²	22,0 €/m ²	11,9%
Commune la + élevée 92	30,0 €/m ²	33,8 €/m ²	12,7%
Communes la - élevée 92	17,5 €/m ²	19,5 €/m ²	11,6%
Médiane 92	20,8 €/m ²	23,7 €/m ²	13,0%
Rang Châtenay-Malabry	28 ^{ème}	32 ^{ème}	
Loyer plafonds PLA-I ³ (1)		9,0 €/m ²	Charges comprises
Loyer plafonds PLUS ⁴ (2)		10,4 €/m ²	Charges comprises
Loyers plafonds PLS ⁵ (3)		14,6 €/m ²	Charges comprises
Loyers plafonds LLI ⁶ (4)		23,0 €/m ²	Charges comprises

Source : Estimations ANIL, à partir des données du Groupe Se Loger et de Leboncoin

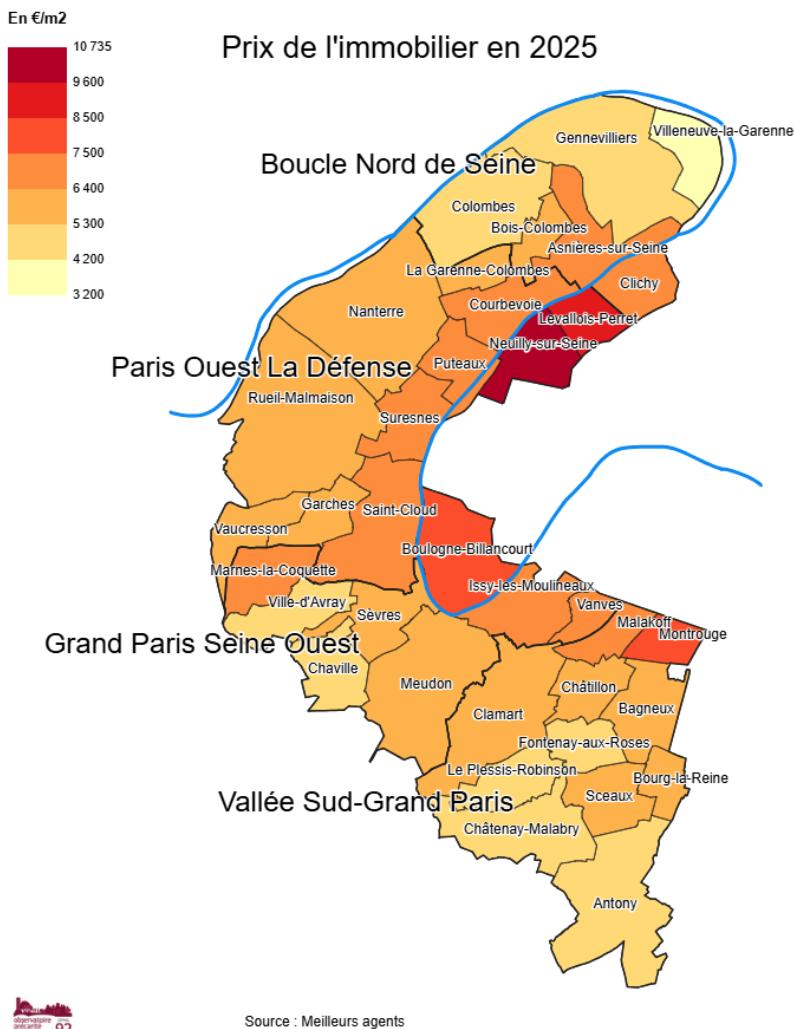
³ Logement financé par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration

⁴ Logement financé par un Prêt Locatif à Usage Social

⁵ Logement intermédiaire financé avec un Prêt locatif Social

⁶ Logement Locatif Intermédiaire non social (pas inclus dans décompte SRU)

■ Les prix immobiliers dans le 92



- **Prix moyen d'acquisition dans l'ancien en 2025 dans la commune de Châtenay-Malabry.**
4 581€/m²
- **Variation depuis 2018 :**
+ 12,6%
- **Prix moyen d'acquisition dans l'ancien en 2025 dans les Hauts-de-Seine :**
6 636 €/m²

➤ Le logement intermédiaire dans la commune de Châtenay-Malabry

• Locatif

Nombre de logements locatifs intermédiaires (LLI) agréés depuis 2014 : 225

Part des LLI agréés en 2024 par rapport au nombre de LLS agréées : 539,3%

3. Qui sont les précaires de la commune et où logent-ils ?

➤ Caractéristiques des ménages pauvres

	Châtenay-Malabry 31/12/2019	Châtenay-Malabry 31/12/2024	Hauts-de-Seine 31/12/2024
Nombre total de foyers allocataires	4 054	4 109	293 292
Population des foyers allocataires	16 413	15 949	735 976
Nombre de foyers allocataires à bas revenus	1 776	1 791	82 275
Population des foyers allocataires à bas revenus	4 054	4 109	177 806
Moins de 65 ans dans la population totale (Insee)	28 754	30 228	1 411 689
% population à bas revenus dans population totale de moins de 65 ans	14 %	14 %	12,6%
Répartition des foyers allocataires à bas revenus selon la situation familiale			
isolés	47,1 %	50,9 %	53,3%
Familles monoparentales	29,6 %	27,7 %	23,4%
Couples sans enfants	2,8 %	2,4 %	3,2%
Couples avec enfants	20,5 %	22,0 %	20,2%
Enfants de moins de 20 ans dans foyers à bas-revenus	1 817	1 857	74 261
Moins de 20 ans dans la population totale (Insee)	8 662	8 971	398 660
% enfants à « bas-revenus » dans ensemble de moins de 20 ans	21%	20%	18,6%
Nombre de bénéficiaires du RSA	623	621	30 382
Population des foyers bénéficiaires du RSA	1 132	1 102	53 361
% dans population totale de moins de 65 ans	4%	4%	3,8%
RSA depuis plus de 4 ans	210	281	14 519
Part RSA depuis plus de 4 ans dans nombre de bénéficiaires du RSA	33,7 %	45,2 %	47,8%
Bénéficiaires de la PPA	1 657	1 650	74 021
Population dans foyers bénéficiaires de la PPA	3 400	3 398	142 034
% dans population totale de moins de 65 ans	12%	11%	10,1%

Source : CAF et INSEE

➤ Où sont logés les pauvres en 2024 ?

Ménages à bas revenus	Bénéficiaires d'une aide au logement			Non bénéficiaires d'une aide au logt Hébergés, logt instable, etc.	Ensemble
	Locataires du privé	Locataires du public	Accédant ou résidant en établissement		
Nombre	215	755	34	787	1 791
% Châtenay-Malabry	12 %	42 %	2 %	44 %	100%
% Vallée Sud Grand Paris	19%	34%	3%	44%	100%
% Hauts-de-Seine	20%	34%	3%	43%	100%

Source : CAF

787 allocataires à bas revenus, soit 44 % ne touchent pas d'aide au logement et donc ont des difficultés de logement : sans logements en titre, hébergés chez d'autres, dans des logements indécent. Cette proportion est de **55,2%** pour les bénéficiaires du RSA très majoritairement hébergés chez d'autres. Ceux touchant une aide au logement sont majoritairement dans le parc public.

Données repères	
Montant mensuel des principaux seuils, plafonds et allocations pour une personne seule	
Année de référence : 2025	
2 146 €	Niveau de vie (revenu disponible par uc) médian en 2023 ⁽¹⁾
2 008 €	Niveau de vie médian d'une personne seule de moins de 65 ans en 2023 ⁽¹⁾
1 870 €	Niveau de vie médian d'une personne seule de plus de 65 ans en 2023 ⁽¹⁾
1 863 €	Budget décent pour une personne seule dans la Métropole du Grand Paris en 2018 ⁽²⁾
1 426 €	Smic net (35h) ⁽⁴⁾ au 1 ^{er} juillet 2025
1 307 €	Seuil de bas revenu CAF au 31-12-2024
1 288 €	Seuil de pauvreté national en 2023 ⁽¹⁾
1 224 €	Plafond PLAI (Paris et communes limitrophes) ⁽³⁾
1 033 €	Montant de l'AAH pour une personne seule + allocation logement ⁽⁵⁾
1 034 €	Montant de l'ASPA (minimum vieillesse) pour une personne seule + allocation logement ⁽⁵⁾
1 000 €	1 ^{er} quartile des demandeurs de LLS en Ile de France ⁽⁴⁾
646,5€	Montant du RSA pour une personne seule (moins forfait logement de 77,6 € si allocation logement) ⁽⁵⁾
329 €	Allocation logement pour une personne seule (forfait R0 correspondant au niveau de ressources en dessous duquel l'aide est maximale) ⁽⁴⁾

(1) Source : Insee – Filosofi

(2) Source : Rapport 2022 du Conseil national de lutte contre l'exclusion

(3) Source : ANIL

(4) Source : DRIHL et ministère du Logement

(5) Source : DREES

4. Le mal-logement⁷

➤ Evaluation du mal logement

Personnes ou ménages sans logement personnel		Ménages dans de mauvaises conditions de logement		Difficultés de maintien dans le logement	
Personnes dans le dispositif d'hébergement ou de logement adapté (y.c. hôtels) (DRIHL - 2024)	441 45,7% par rapport à 2019	Logements sans confort sanitaire ⁸ (Insee - 2021) 38% par rapport à 2015	604 4% des résidences principales	Nombre de ménages avec AL ⁹ et un taux d'effort supérieur à 30% dans le parc privé (CAF - 2024)	226 -2% par rapport à 2019
Ménages allocataires touchant le RSA ou la PPA hébergés chez d'autres (CAF - 2024)	334 12% par rapport à 2019	Nombre de résidences principales privées potentiellement indignes (DRIHL- 2019) -21% par rapport à 2013	78 1% des résidences principales privées	Nombre de ménages avec allocation logement et un taux d'effort supérieur à 30% dans le parc social. (CAF - 2024)	147 +24% par rapport à 2019
Ménages demandeurs HLM : sans abri ou en logement de fortune, ou hébergés chez un tiers, ou autres situations précaires (DRIHL - 2024)	531 29% par rapport à 2019	Ménages en surpeuplement accentué. (Insee - 2022) -14% par rapport à 2011	247 2% des résidences principales	Bénéficiaires d'une aide au logement avec au moins une fois deux mois d'impayés signalés dans l'année à la CAF (2024)	361 16% des allocataires Hauts-de-Seine : 10%

➤ Evaluation consolidée du mal logement.

Nombre de personnes subissant une ou plusieurs formes de mal logement (arrondi)

- Sans logement personnel : 1 600 personnes
- Mauvaises conditions de logement : 1 600 personnes
- Difficultés de maintien dans le logement : 800 personnes

Ensemble des mal-logés (ordre de grandeur plancher) : **3 500** personnes

Soit **10%** de la population

Vallée Sud Grand Paris : **14%**

Hauts-de-Seine : **14%**

⁷ Le décompte ci-dessous s'inspire de la méthodologie utilisée par la Fondation Pour le Logement pour l'élaboration de son rapport annuel sur « l'état du mal logement ».

⁸ Source INSEE : définition logement sans salle de bains ou douches. La donnée n'est plus suivie par l'INSEE depuis 2021.

⁹ AL = Aide au logement.

➤ **Le dispositif d'accueil et de logement accompagné**

Capacités d'accueil, d'hébergement et d'insertion au 31/12/2024 (hors dispositif hivernal)	Châtenay-Malabry	Vallée Sud Grand Paris	Hauts-de-Seine
1 - Personnes hébergées à l'hôtel	0	425	2836
2 - Places en hébergement et logement accompagné			
2.1 Places en centre d'hébergement généraliste hors hôtel (Urgence, stabilisation, insertion hors CADA)	34	1 307	4238
2.2 Places d'hébergement pour demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants (CADA, HUDA, CPH, ...)	65	834	2010
2.3 Places en résidence sociale hors FJT	158	696	4600
2.4 Places en foyer de jeunes travailleurs (FJT)	0	717	2149
2.5 Places en pension de familles ou résidence d'accueil	0	129	513
2.6 Places en foyer de travailleurs migrants FTM	0	189	2430
Nombre total de places	257	3 872	15 940
<i>Nombre total de places pour 1000 h.</i>	<i>7.2%</i>	<i>9.5%</i>	<i>9.6%</i>
3 - Intermédiation locative (Solibail, ...)			
Nombre de logements	54	366	1163
Nombre de places	184	1 244	3954
<i>Nombre de places pour 1000 h.</i>	<i>5.1%</i>	<i>3%</i>	<i>2.4%</i>

Source : DRIHL

Variation de la capacité en hébergement (hors hôtels), logement adapté, et intermédiation locative depuis 2019 : 45,7% (Hauts-de-Seine : + 14,7%)

Capacité en hébergement, logement adapté, et intermédiation locative au 31-12-2024 (non comprises places d'hébergement en hôtel) :

- Châtenay-Malabry : 12,4 places/1000 h.
- Vallée Sud Grand Paris : 12,5 places/1000 h.
- Hauts-de-Seine : 12,0 places/1000 h.

Objectif SRHH :

- Communes limitrophes de Paris = 14,5 places/1000 h.
- Autres communes du 92 = 10,5 places/1000 h.

➤ **La domiciliation**

Année	Châtenay-Malabry				Département			
	2014	2019	2021	2023	2014	2019	2021	2023
Domiciliations par les CCAS	43	57	27	46	2 760	3 884	4 466	5 167
Domiciliations par les associations	0	0	0	0	6 190	5 461	5 247	6 624
Total domiciliations au 31 décembre	43	57	27	46	8 950	9 345	9 713	11 791

Source : DRHIL

5. Les obligations légales ou sociales des communes

➤ Atteindre un taux de logements sociaux égal à 25% des résidences principales.

▪ Accroissement du parc social (selon la loi SRU)

2003		2023				Ventilation par financement 2003-2023		
Nombre de logements au sens SRU	En % des RP	Nombre de logt. au sens SRU	dont logt. familial aux	dont autres	En % des RP	PLAI	PLUS	PLS
5 794	47,0 %	6 514 dont en QPV (39,8 %)			44,9 %	39,3 %	19,9 %	40,8 %

Source : DRIHL 92

▪ Les obligations triennales SRU

Taux SRU en début de période	Obligation triennale	Réalisations	Taux de réalisation quantitatif	Atteinte de l'objectif qualitatif ¹⁰	Carence ¹¹
2014-2016	49,4%	0	Ss objet	Ss objet	Ss objet
2017-2019	48,6%	0	Ss objet	Ss objet	Ss objet
2020-2022	45,1%	0	Ss objet	Ss objet	Ss objet
2023-2025	44,9%	0			

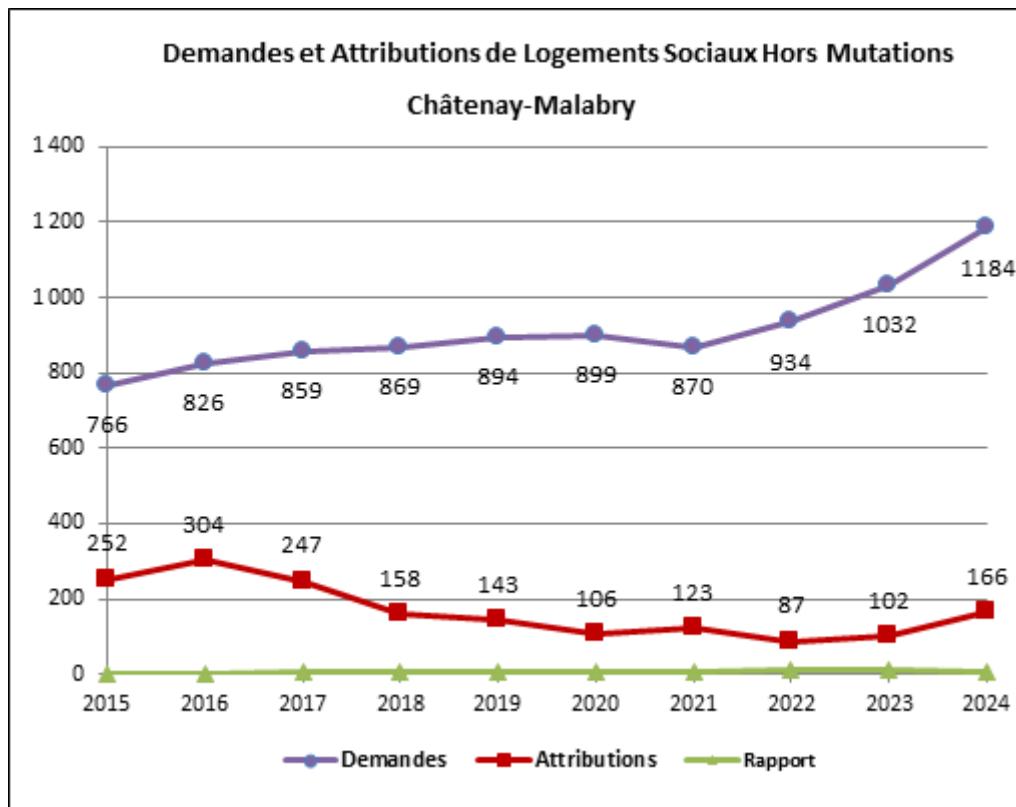
Source : DRIHL

¹⁰ Objectif qualitatif : respect des proportions réglementaires, 30% minimum de PLA-I ,30% maximum de PLS

¹¹ Carence : majoration du prélèvement financier annuel par le préfet, en cas de non-respect des objectifs quantitatif ou qualitatif, au terme de la période triennale.

➤ Reloger les publics prioritaires et les ménages du premier quartile (Lois E&C et ELAN)

▪ L'accès au parc social



Source : SNE

▪ Les attributions aux publics prioritaires et aux demandeurs du premier quartile de revenus (NB Les plus pauvres)

Rappel de la loi (LEC) :

- Attributions aux publics prioritaires (DALO et PDALHPD) : 100 % du contingent du préfet (plus ou moins 25% des logements), 25 % des autres contingents (1%, communes, bailleurs, ...), soit ≈ entre 38% et 40% des attributions selon la pondération des réservataires.
- Attributions aux demandeurs du 1er quartile = au moins 25 % des attributions dans les immeubles hors QPV (= 60,2 % du parc de Châtenay-Malabry).

Part des attributions effectuées au profit des demandeurs prioritaires yc DALO

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Châtenay-Malabry	12,4 %	16,6 %	12,5 %	22,1 %	13,7 %	17,3 %
Vallée Sud Grand Paris	26,8%	28,1%	30,4%	31,5%	31,5%	31,6%
Hauts-de-Seine	28.9%	28.3%	29.7%	29.9%	30.1%	30.0%
IDF	30.5%	30.4%	31.0%	31.8%	32.2%	33.9%

Source : DRIHL -Socle de données

Part des attributions hors QPV effectuées au profit de demandeurs du 1er quartile

ou relogés dans le cadre d'opérations ANRU ou ORCOD (copros en difficulté)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Châtenay-Malabry	5,4 %	1,2 %	13,0 %	18,1 %	17,9 %	23,2 %
Vallée Sud Grand Paris	13,8%	10,5%	14,5%	14,1%	12,5%	13,7%
Hauts-de-Seine	11.2%	9.2%	10.9%	11.6%	11.0%	11.7%
IDF	12.3%	11.5%	13.0%	14.1%	13.5%	14.4%

Source : DRIHL -Socle de données

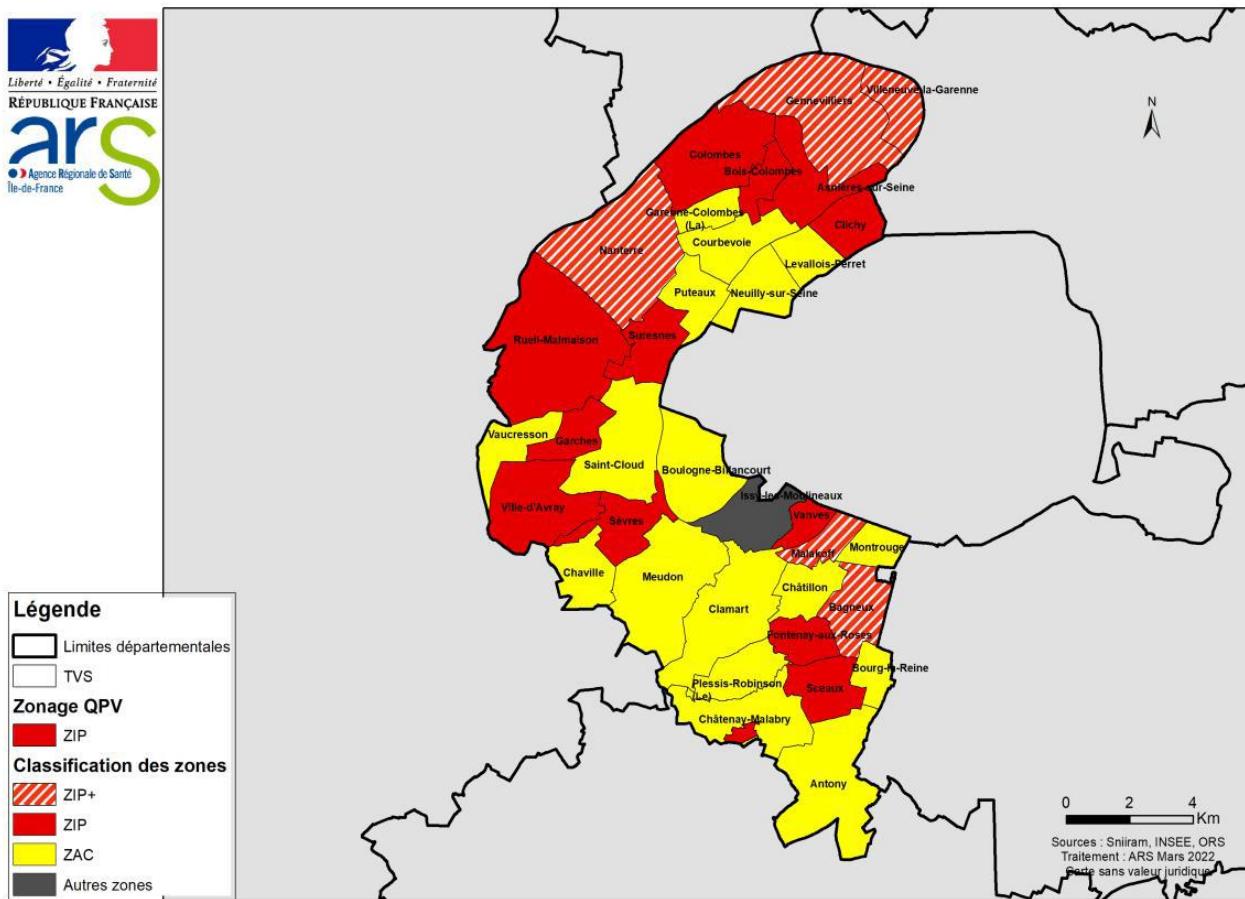
➤ **L'exercice du Droit au Logement Opposable (DALO)**

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de demandeurs avec reconnaissance DALO	75	71	84	77	69
Part dans l'ensemble de la demande	4,4 %	4,3 %	4,8 %	4,0 %	3,2 %
Nombre de demandes de plus de 5 ans	27	8	28	33	31
Nombre de relogements	24	28	32	28	39
Ancienneté médiane en mois de la demande	51	50	48	50	50
Ancienneté médiane en mois de la reconnaissance DALO	NR	12	7	15	11

Source : DRIHL -Socle de données

6. Les difficultés d'accès aux soins

Zonage médecin 2022 : carte des zones concernées par les aides à l'installation et au maintien des médecins généralistes pour l'Île-de-France.



Pour l'année 2022, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS IdF) a créé un score reposant sur 7 critères :

- 2 critères portent sur les caractéristiques de la population (Indice de Développement Humain (IDH 2017) calculé à partir d'indicateurs sur la santé, l'éducation et les revenus) ainsi que la morbidité (part des affections de longue durée)
- 5 critères portant sur l'offre de soins (densité et l'évolution du nombre de médecins généralistes par territoire, dynamique d'installation, âge des médecins généralistes, densité des médecins spécialistes).

Ce score, spécifique à la région, indique l'intensité des problèmes d'accessibilité aux soins : il est très élevé dans la région. Ainsi 96 % du territoire francilien font l'objet d'un zonage, selon l'intensité des besoins. Les communes ayant d'importants besoins sont classées en Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP), dans lesquelles les aides proviennent de l'Etat, mais aussi de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie : ceci concerne 32 % de la population des Hauts-de-Seine. Dans les ZIP où de nouvelles installations de médecins ne se font pas, des incitations financières complémentaires et des soutiens sont ajoutés (ZIP+). Dans les Hauts-de-Seine, ces ZIP+ correspondent à des communes dans lesquelles résident 15 % de la population du département : le revenu moyen des ménages est y faible, voire très faible, alors que les ZIP concernent des communes dans lesquelles le revenu moyen peut être important ou faible. Mais l'âge moyen des habitants peut être plus élevé, dans les ZIP, que dans les communes où le parc de logements s'est accru ou renouvelé récemment et de façon ample. Ces dernières communes sont plutôt classées en ZAC (Zones d'Actions Complémentaires, où les aides ne proviennent que de l'Etat) : il s'agit, au nord-est des Hauts-de-Seine, de communes mitoyennes à Paris autour du pôle de la Défense, et de communes du sud du département, dans lesquelles résident 48,5 % de la population des Hauts-de-Seine.

7. La problématique scolaire

▪ Evolution des effectifs de classes et élèves en primaire (Maternelles et élémentaires)

	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre moyen d'élèves/classe
Châtenay-Malabry 2019				
Ecole publiques en REP	6	79	1 297	16
Ecole publiques hors REP	6	60	1 747	29
Ecole privées	1	13	359	28
Ensemble	13	152	3 403	22
Châtenay-Malabry 2023				
Ecole publiques en REP	6	76	1 297	17
Ecole publiques hors REP	7	69	1 700	25
Ecole privées	1	13	369	28
Ensemble	14	158	3 366	21
Hauts-de-Seine 2023				
Ecole publiques en REP	118	1 451	25 186	17.4
Ecole publiques hors REP	456	4 557	108 447	23.8
Ecole privées	53	676	18 849	27.9
Ensemble	627	6 684	152 482	22.8

Source : Inspection académique

▪ Taux de scolarisation deux ans en 2022

	Garçons	Filles	Ensemble
Châtenay-Malabry	17%	16%	17%
Vallée Sud Grand Paris	17%	17%	17%
Hauts-de-Seine	17%	17%	17%
France			10%

Source : INSEE et Inspection académique

8. Pour en savoir plus (Guide de lecture de la fiche à télécharger)

- Disposer de données équivalentes sur la Boucle Nord de la Seine ou le département
<http://www.precaritelogement92.fr/elections-municipales-2020/>
- Le socle de données de la DRIHL sur « Socle de données accès au logement et prévention des expulsions » :
<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-acces-au-logement-et-prevention-r878.html>
- Le contrat de ville :
http://i.ville.gouv.fr/index.php/download_file/6986/12264/contrat-de-ville-2015-2020-asnieres-sur-seine